

717 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal, Maire
Etaient présents :
M. Rougeron, Mme Pingot, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mme Agogué, M. Chevré, Mme Chevallier, Adjointes au Maire
Mme Lemaître, M. Francpourmoi, Mmes Pédro, Gault, M. Léger, Mmes Devernois, Riby, M. Guemann, Mme Battaglini, MM. Crozat, Mohr, Pouget, Mmes Do Souto, Meneau, MM. Caillard, Amalal, Mme Nicolas, M. Violette, Mme Baptista, M. Deschamps, Mmes Vadée et Lachgar formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
En exercice 33
Présents 31
Votants 33

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme Gouveia à Mme Do Souto
M. Lapostolle à M. Crozat

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

Délibération n° 2026/015

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2026

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,*

Préalablement au budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) permet de discuter des orientations budgétaires de la Ville de Gien et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi NOTRe de présenter un Rapport sur les Orientations Budgétaires, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu de ce rapport :

- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- Informations relatives à la structure et à la gestion de la dette,
- Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel au titre de l'exercice en cours ou le cas échéant du dernier exercice connu (structure des effectifs, dépenses de personnels, ...).

Après présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions : Mme Vadée et M. Violette),
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB), ci-annexé à la présente délibération,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 3 avril 2026

Le Maire,
Francis Cammal

Pour extrait conforme
à Gien, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Camille Chevallier

